



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_06_06 – BERGER-LEVRAULT : RENOUELEMENT DU CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS & eIDAS 3 ANS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

M. le maire informe que le certificat de signature électronique permettant l'envoi dématérialisé des actes administratifs (délibérations, arrêtés, documents budgétaires, etc..) au contrôle de légalité arrive à échéance prochainement.

M. le maire donne lecture de la proposition commerciale de la Société Berger Levrault portant sur le certificat de signature sus mentionné pour un montant H.T. de 460 € H.T. soit 552 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. AUTORISE le renouvellement du certificat actuel ;
2. APPROUVE la proposition commerciale de la Société Berger Levrault pour un montant de 460 € H.T. soit 552 € T.T.C. ;
3. AUTORISE M. le maire à signer la proposition commerciale ;
4. AUTORISE M. le maire à signer les actes télétransmis ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **24 JUIL. 2023**

ID : 063-216302380-20230701-2023_06_06-DE



5. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien cette opération et signer tout document ou convention s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/07/2023

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Amandine CHARRETON